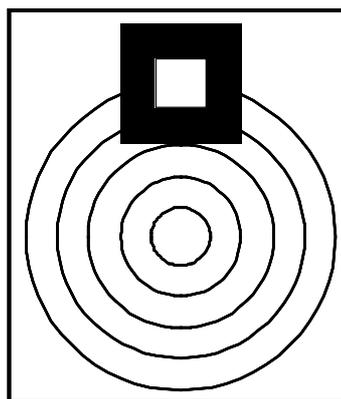


**REGLES TECHNIQUES
POUR LES DISCIPLINES DE TIR NBRSA
(NATIONAL BENCH REST SHOOTERS ASSOCIATION)**



EDITION 2002 (FORMAT A4)

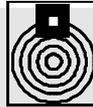
Mise à jour de Robert GÉRARD (CNA)

Sommaire.

A.	OBJECTIFS NBRSA	1	F.10	Désignation des officiels.....	5
B.	DEFINITIONS	1	G.	GROUPEMENTS ET AGREGATS	5
B.1	Bench (table).....	1	H.	RÔLE DES OFFICIELS	7
B.2	Carabine Unlimited.....	1	H.1	Directeur de tir.....	7
B.3	Carabine lourde Varmint.....	1	H.2	Arbitres.....	7
B.4	Carabine légère Varmint.....	1	H.3	Équipe de ciblerie.....	7
B.5	Carabine Sporter.....	1	H.4	Secrétaire.....	7
B.6	Autres carabines.....	1	H.5	Mesure des cibles.....	8
B.7	Mécanisme de mise à feu manuel et mécanique.....	1	I.	CLUB ORGANISATEUR	8
B.8	Club.....	1	I.1	Programme.....	8
B.9	Stand pour les compétitions enregistrées.....	1	I.2	Préliminaires.....	8
B.10	Ligne de tir.....	1	I.3	Formulaires d'inscription.....	8
B.11	Compétitions.....	1	I.4	Préparation et utilisation des formulaires.....	8
B.12	Match.....	1	J.	RÈGLEMENT VARMINT LONGUE DISTANCE	9
B.13	Compétitions enregistrées.....	1	J.1	Classification des carabines.....	9
B.14	Appuis.....	2	J.2	Programme de tir.....	9
B.15	Dispositifs de guidage.....	2	J.3	Championnat National.....	9
C.	CIBLES BENCH REST	2	K.	RÈGLEMENT BENCH REST 1000 YARDS	9
C.1	Cibles.....	2	K.1	Classification des carabines.....	9
C.2	Affichage.....	2	K.2	Appuis et sacs de sable.....	9
C.3	Cibles égarées.....	2	K.3	Procédure de compétition.....	9
C.4	Cibles bench rest de compétition.....	2	K.4	Classement, égalités et pénalités.....	10
C.5	Cibles Varmint et Sporter.....	2	K.5	Sécurité.....	10
C.6	Contre-cibles mobiles.....	2	K.6	Cibles et record.....	10
C.7	Contre-cibles fixes.....	2	K.7	Compétition nationale.....	10
D.	RÈGLES DE COMPÉTITIONS	2	K.8	Règles particulières aux clubs.....	10
D.1	Catégories de compétitions.....	2	L.	RÈGLEMENT BENCH REST 600 YARDS	10
D.2	Compétitions enregistrées.....	2	M.	RÈGLEMENT 22 PERCUSSION ANNULAIRE	11
D.3	Calendrier des compétitions.....	2	M.1	Objectifs.....	11
D.4	Participants.....	3	M.2	Classification des carabines.....	11
D.5	Nature des compétitions.....	3	M.3	Déroulement des tirs.....	11
D.6	Appuis Unlimited.....	3	M.4	Records.....	11
D.7	Appuis Varmint et Sporter.....	3	M.5	Barrages.....	11
D.8	Position sur la table.....	3	M.6	Application des règles.....	11
D.9	Tables non utilisées.....	3	M.7	Compétition nationale.....	11
D.10	Déroulement des épreuves de championnat.....	3	N.	RÈGLEMENT BENCH REST PISTOLET	11
D.11	Temps alloué.....	3	N.1	Définition.....	12
D.12	Agrégat non terminé.....	3	N.2	Appuis.....	12
D.13	Mesure des groupements.....	3	N.3	Approbation annuelle.....	12
D.14	Homologation des records.....	3	O.	RÈGLEMENT CARABINE HUNTER	12
D.15	Disqualification et pénalités.....	4	O.1	Objectifs.....	12
E.	SÉCURITÉ ET TENUE SUR LE STAND	4	O.2	Carabine HUNTER.....	12
E.1	Mécanismes ouverts.....	4	O.3	Classification.....	12
E.2	Tir.....	4	O.4	Déroulement des tirs.....	12
E.3	Position de la bouche du canon.....	4	O.5	Procédure.....	12
E.4	Commandements de sécurité et suspensions de tir.....	4	O.6	Records.....	12
E.5	Sportivité.....	4	O.7	Compétition nationale.....	13
E.6	Propreté du stand.....	4	O.8	Barrages.....	13
E.7	Culasses.....	4	O.9	Application des règles.....	13
E.8	Boissons alcoolisées.....	4	P.	COMPLÈMENT FÉDÉRATION FRANÇAISE	14
F.	PROCÉDURES DE COMPÉTITION	4	P.1	Cible Bench Rest.....	14
F.1	Licence NBRSA.....	4	P.2	Cibles Hunter.....	14
F.2	Droits d'engagement.....	4	P.3	Mesure des résultats.....	14
F.3	Droits d'entrée.....	5			
F.4	Pré inscription.....	5			
F.5	Choix du relais.....	5			
F.6	Tirage au sort des tables.....	5			
F.7	Contrôle des équipements.....	5			
F.8	Réclamation.....	5			
F.9	Palmarès officiel.....	5			

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site de la Fédération Française de Tir : <http://www.fftir.asso.fr>

**A. OBJECTIFS NBRSA**

- ⇒ Développer et encourager la recherche d'une précision extrême des carabines, des munitions, des équipements et des méthodes de tir.
- ⇒ Réaliser cet objectif par le tir de "groupements".
- ⇒ Standardiser les épreuves de Bench Rest de façon que cibles, distances de tir, comptage, records et procédures de tir soient uniformes et comparables.
- ⇒ Aider et encourager toute personne ou organisation désirant promouvoir le Bench Rest
- ⇒ Rassembler et mettre à la disposition de ses membres des données statistiques et techniques satisfaisantes.

B. DEFINITIONS**B.1 Bench (table)**

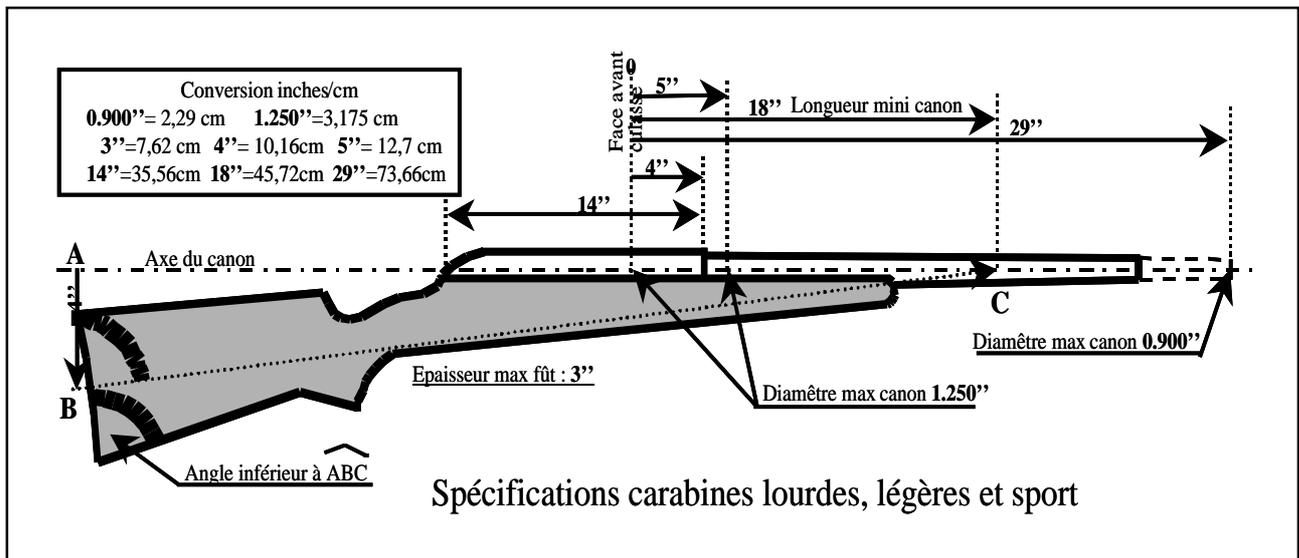
Table rigide d'une hauteur telle qu'un tireur, quelle que soit sa taille, puisse l'utiliser confortablement en modifiant simplement la hauteur de son siège. De préférence, cette table devra être conçue pour être utilisée aussi bien par un tireur droitier ou gaucher.

B.2 Carabine Unlimited

- ⇒ Canon de longueur égale ou supérieure à **18 pouces** (45,72 cm) mesurée de la face avant de la culasse à l'extrémité du canon selon la méthode légale.
- ⇒ Mécanisme de **mise à feu de fonctionnement sûr**.

B.3 Carabine lourde Varmint

- ⇒ Mécanisme de **mise à feu manuel et mécanique de fonctionnement sûr** (voir B7).
- ⇒ Poids ne dépassant pas **13,5 livres** (6,124 kg) avec les instruments de visée.
- ⇒ Fût de forme plate ou convexe ne dépassant pas **3 pouces** (7,62 cm) d'épaisseur. Profil inférieur du talon de crosse formant un angle aigu ne dépassant pas celui défini par une verticale passant par l'arrière de la crosse et une droite tracée à partir d'un point placé sur cette verticale à 4 pouces (10,16 cm) sous l'axe du canon vers un autre point situé sur l'axe du canon à 18 pouces en avant de la face avant de la culasse (voir figure).
- ⇒ Canon d'une longueur égale ou supérieure à **18 pouces** (45,72 cm) Diamètre du canon ne dépassant pas 1,25 pouce (3,17 cm) jusqu'à 5 pouces (12,7 cm) de la face avant de la culasse puis décroissance linéaire jusqu'à 0,9 pouce (2,29 cm) en un point situé à 29 pouces (73,66 cm) de la face avant de la culasse.
- ⇒ Fixation du canon (à la boîte de culasse, pièce de liaison, manchon ou combinaison de ceux-ci) limitée à **4 pouces** (10,16cm).
- ⇒ Longueur de la boîte de culasse, pièce de liaison, manchon ou combinaison de ceux-ci limitée à **14 pouces** (35,56cm) sans compter les pièces et socles de fixation d'une lunette normale

**B.4 Carabine légère Varmint**

Limitations identiques à celles de la carabine lourde sauf poids ne dépassant pas **10,5 livres** (4,763 kg) avec les instruments de visée.

B.5 Carabine Sporter

Limitations identiques à celles de la carabine légère sauf le calibre qui ne doit pas être inférieur à .23 (5,84mm).

B.6 Autres carabines

Aucune carabine Unlimited, Varmint lourde ou légère et Sporter ne peut être équipée d'un frein de bouche ou être capable d'un tir semi-automatique. Ces armes doivent être chargées à la main avec une seule cartouche à la fois qui sera tirée coup par coup. Tout chargeur, clip ou dispositif semblable n'est pas autorisé.

B.7 Mécanisme de mise à feu manuel et mécanique.

Ceci peut inclure une détente électrique avec un armement manuel. Tous les composants doivent être à l'intérieur de la carabine. L'usage d'un fluide de pression ou d'une commande à distance est interdit. Ce paragraphe n'est pas applicable aux classes Hunter.

B.8 Club

Un Club peut être une association ou un membre individuel affilié selon les statuts NBRSA et qui possède, loue ou contrôle des installations appropriées à la tenue d'une compétition enregistrée de Bench Rest.

B.9 Stand pour les compétitions enregistrées

Minimum de 5 tables au pas de tir. Supports de cibles robustes placés à au moins à 100 yards de la ligne de tir ou mieux à 100 et 200 yards et idéalement à 100, 200 et 300 yards avec contre-cibles mobiles en bande ou en carte.

Butte de tir capable d'arrêter les balles de tout calibre et suffisamment haute pour intercepter les ricochets

B.10 Ligne de tir

La ligne de tir doit – de préférence - coïncider avec le bord avant de la table, sinon elle doit être visiblement marquée sur celle-ci.

B.11 Compétitions

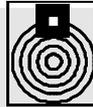
Programme ordonné de tirs de compétition.

B.12 Match

Une épreuve d'une compétition.

B.13 Compétitions enregistrées

Une compétition autorisée par un officiel approprié du NBRSA et conduite selon les règles et procédures de compétition NBRSA définies dans ce document.

**B.14 Appuis****a) Appuis Varmint, Sporter et Hunter**

- ⇒ Un appui avant supportera la partie avant de la carabine et un appui arrière supportera la partie arrière de la carabine
- ⇒ Aucun appui ne pourra être fixé à la table, à la carabine ou à tout autre chose et chacun de ces appuis doit pouvoir être déplacé indépendamment

b) Appuis Unlimited

- ⇒ Chacun des appuis ou les deux ensemble peuvent incorporer des dispositifs de guidage et des réglages de l'élévation et de la direction.
- ⇒ Les appuis avant et arrière peuvent être reliés ou sur une même plaque.
- ⇒ Un appui Unlimited ne pourra être attaché à la table en aucune façon.

c) Sac de sable

- ⇒ Un "sac de sable" doit être un sac sans ajout, contenant uniquement du sable et d'épaisseur minimum de **1/2 pouce** (1,27 cm) sur toute sa surface.
- ⇒ Le sac doit pouvoir être déformé horizontalement d'au moins **1/4 de pouce** (0,635 cm) sous la pression d'un doigt en un point quelconque.
- ⇒ La partie en contact avec la carabine devra toucher la surface entière sous le fût.
- ⇒ Le sac arrière sera un sac unique ou une combinaison de sacs contenant uniquement du sable et pouvant être déformé horizontalement d'au moins **1/4 de pouce** (0,635 cm) sous la pression d'un doigt en un point quelconque.
- ⇒ Un dispositif d'espacement vertical sous le sac arrière est autorisé dans les conditions suivantes : ne contient pas de réglage de l'élévation ou de la direction, ne possède aucune saillie pouvant être insérée dans le plateau de la table ou le sac de sable et avec le dessus et dessous constitués de surfaces planes.
- ⇒ Le sac arrière ne doit pas être contenu d'aucune manière.
- ⇒ Un ruban adhésif sur un sac est autorisé.

B.15 Dispositifs de guidage

Tout appareil, adjonction, profil ou extension destiné ou modifié pour faciliter (par accouplement ou emboîtement avec un support) le retour à la position de tir sans nouveau pointage optique entre chaque coup sera considéré comme constituant un dispositif de guidage. Des ressorts de recul, des bandes élastiques, etc. peuvent être utilisés pour limiter le recul pourvu que la carabine puisse être levée de **6 pouces** (15,24cm) au-dessus des appuis avec les attaches en place. Les dispositifs de guidage ne sont pas autorisés sur les carabines Varmint et Sporter.

C. CIBLES BENCH REST**C.1 Cibles**

Un jeu de cibles sera alloué par épreuve et par tireur. Chaque cible portera le numéro du tireur et devra être clairement lisible après son installation sur le châssis correspondant à chaque distance de tir. L'équipe de ciblerie est responsable et doit vérifier qu'aucun numéro n'est caché.

C.2 Affichage

Dans toutes les compétitions, tous les agrégats doivent être affichés avec un délai de réclamation de 10 minutes. A la fin de ce délai, aucune réclamation ne pourra être autorisée. Quand les arbitres auront examiné toutes les réclamations, l'exactitude des résultats sera vérifiée par les arbitres et le résultat sera définitif. Aucun tireur ne peut enlever ses cibles de l'affichage avant que le résultat de l'agrégat correspondant ne soit affiché. Si la cible est contestée, seul un arbitre peut l'enlever et la remettre du panneau d'affichage.

Toute violation de cette règle entraînera la disqualification

C.3 Cibles égarées

Si une cible est égarée par la faute de l'organisation et que le tireur a 4 autres cibles à cette distance, le résultat de la cible perdue sera la moyenne de la meilleure et de la plus mauvaise des 4 cibles restantes.

C.4 Cibles bench rest de compétition

La cible officielle 100 yards pour les compétitions enregistrés (désignation BR100-2) comporte un 10 de diamètre extérieur 0.5 pouce. Le 9 a un diamètre extérieur de 1 pouce. Les autres zones augmentent ainsi de 0.5 pouce jusqu'au 6.

Le carré de visée de dimension extérieure 1x1pouce (2,54 cm) est placé tangent à midi de la région 8 (les cibles anciennes avec le carré tangent au 9 sont utilisables jusqu'à ce que le stock soit épuisé). L'épaisseur du trait du carré de visée est de de pouce (0,635 cm).

La cible est bordée par une lisière noire formant un rectangle de 3 x 4 pouces (8,89X12,7 cm) centré sur un carton d'environ 8x8 pouces (20,32x20,32 cm) sans autre impression que la cible à l'intérieur du rectangle.

Les cibles pour les distances supérieures seront obtenues en augmentant proportionnellement à la distance les dimensions des régions circulaires et du carré de visée mais à l'exception de l'épaisseur du trait .

- ⇒ Cible BR200 : carton de 8x8 pouces (20,32x20,32 cm) avec une lisière noire située à pouce à l'intérieur du bord du carton.
- ⇒ Cible BR300 : carton de 12x12 pouces (30,48x30,48 cm) avec une lisière noire située à pouce à l'intérieur du bord du carton.

C.5 Cibles Varmint et Sporter

Les cibles officielles seront la cible BR100 à 100 yards, la cible BR 200 à 200 yards et la cible BR 300 à 300 yards.

C.6 Contre-cibles mobiles

Une contre cible mobile (bande ou carte) sera obligatoire pour tous les coups enregistrés des épreuves à 100, 200 et 300 yards. Quand la contre cible mobile n'a pas fonctionné, seul les impacts qui peuvent être clairement identifiés seront pris en compte pour déterminer le nombre de coups sur la cible.

C.7 Contre-cibles fixes

En complément de la contre cible mobile, une contre cible fixe sera demandée pour les Championnats nationaux. Elle sera recommandée mais non obligatoire pour les autres épreuves enregistrées.

La contre cible fixe devra être placée exactement à 1 yard (91,44 cm) derrière la cible 100 yards et 2 yards (182,88 cm) derrière la cible 200 yards.

Si le nombre requis de coups peut être identifié sur la cible, la contre cible fixe ne sera pas exigée pour l'homologation d'un record du monde.

D. REGLES DE COMPETITIONS**D.1 Catégories de compétitions**

Les compétitions pourront être enregistrées ou non. Les records ne pourront être établis que lors d'une compétition enregistrée.

Toutes les compétitions seront à "visée libre" et sans coaching autorisé.

D.2 Compétitions enregistrées

Les compétitions enregistrées ne peuvent être organisées que par des clubs d'une certaine importance, affiliés au NBRSA et disposant du matériel et des équipements nécessaires à la conduite d'une compétition selon les procédures demandées par cette Association.

Les compétitions enregistrées ne peuvent être tenues qu'aux dates approuvées par le Directeur de la région de juridiction du club.

D.3 Calendrier des compétitions

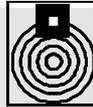
Tout club désirant organiser une compétition enregistrée doit formuler une demande pour l'attribution d'une date.

Le formulaire officiel signé par le demandeur sera adressé au Directeur de la région de juridiction du club au moins 30 jours avant la date demandée et devra comporter le nom et l'adresse du club organisateur, l'emplacement du stand ainsi que le programme des épreuves prévues.

Le Directeur de région après vérification de l'homologation des équipements du stand et en l'absence d'interférence avec d'autres compétitions dans la région ou dans des régions voisines attribuera la date demandée et notifiera l'acceptation par écrit au club ainsi qu'au siège central.

Aucune date ne doit être attribuée si elle se situe à moins de 7 jours du début d'une compétition nationale.

Si un conflit de date se produit, le Directeur de région se mettra en rapport avec le candidat pour trouver une autre date et celui ci pourra modifier sa demande par téléphone.

**D.4 Participants**

Tout tireur peut participer à une compétition enregistrée s'il respecte les règles en vigueur dans le Club et les conditions d'inscription.

D.5 Nature des compétitions

Les compétitions peuvent être organisées pour une quelconque ou plusieurs classes admises de carabines (voir sections)

Unlimited -Lourde Varmint-Légère Varmint-Sporter-Varmint longue distance-1000 yards-600 yards-Percussion annulaire cal 22-Pistolet bench rest-Hunter

D.6 Appuis Unlimited

Toutes les épreuves officielles Unlimited seront tirées avec des appuis ou des sacs de sable sans limitations.

D.7 Appuis Varmint et Sporter

Les épreuves Varmint lourde et légère ainsi que Sporter seront tirées avec un appui avant sac de sable qui pourra être posé sur un piédestal sans constituer avec celui-ci un système de limitation du recul ou un dispositif de guidage et un appui arrière constitué d'un sac de sable supportant la carabine entre l'arrière de la poignée pistolet et le bas du talon de la crosse.

La carabine doit pouvoir être levée librement du sac de sable dans une direction verticale avec les accessoires en place.

Un ruban adhésif peut être collé sur le sac de sable.

D.8 Position sur la table

Dans toutes les épreuves, la bouche du canon doit dépasser l'avant de la table et l'ensemble du mécanisme doit être en arrière de la ligne de tir.

D.9 Tables non utilisées

Aucun concurrent ne doit occuper une table s'il ne tire pas la série correspondante.

D.10 Déroulement des épreuves de championnat

Les programmes de tir exigés pour les épreuves de championnats sont définis ci-après. Les distances métriques ne sont reconnues que pour la zone européenne.

Championnat National

Doit avoir lieu la semaine précédant le 1^{er} dimanche d'août sauf dérogation soumise 2 ans à l'avance aux Directeurs de Régions. Le national NBRSA se tient toujours sur le territoire des Etats Unis. Le programme des tirs sera le suivant:

Jour	Classe	Epreuve	Champion	Champion	Champion	Champion
1	Unlimited	8x10 à 100 yards	Agrégat Unlimited 100y	Grand agrégat Unlimited (en MOA)	Champion "3 GUN"	Champion "4 GUN"
2		8x10 à 100 yards	Agrégat Unlimited 200y			
3	Sporter	5x10 à 100 yards	Agrégat Sporter 100y	Grand agrégat Sporter (en MOA)		
4		5x10 à 100 yards	Agrégat Sporter 200y			
5	Légère	5x10 à 100 yards	Agrégat Légère 100y	Grand agrégat Légère (en MOA)		
6		5x10 à 100 yards	Agrégat Légère 200y			
7	Lourde	5x10 à 100 yards	Agrégat Lourde 100y	Grand agrégat Lourde (en MOA)		
8		5x10 à 100 yards	Agrégat Lourde 200y			

Il n'y aura pas de "Warm Up" au début de chaque jour. Les stands organisant les championnats nationaux devront, si possible, autoriser le tir d'entraînement à la fin de chaque épreuve journalière et le matin avant le début des compétitions.

Championnats régionaux

Classe	Epreuve	Champion	Champion
Unlimited	5x10 à 100 yards	Agrégat Unlimited 100y	Grand agrégat Unlimited (en MOA)
	5x10 à 100 yards	Agrégat Unlimited 200y	
Sporter	5x10 à 100 yards	Agrégat Sporter 100y	Grand agrégat Sporter (en MOA)
	5x10 à 100 yards	Agrégat Sporter 200y	
Légère	5x10 à 100 yards	Agrégat Légère 100y	Grand agrégat Légère (en MOA)
	5x10 à 100 yards	Agrégat Légère 200y	
Lourde	5x10 à 100 yards	Agrégat Lourde 100y	Grand agrégat Lourde (en MOA)
	5x10 à 100 yards	Agrégat Lourde 200y	

Le tireur doit toujours tirer son groupement dans le bon relais, à la bonne table et sur la bonne cible.

D.11 Temps alloué

Le temps normal alloué pour une série sera le suivant :

UNLIMITED : 12 minutes pour un tir de 10 coups VARMINT et SPORTER : 7 minutes pour un tir de 5 coups

- ⇒ Pour la première série d'une épreuve ou après un changement de distance, le temps alloué sera majoré de 3 minutes en l'absence de "Warm Up". Le club organisateur (sauf au National) peut aussi prévoir un match "Warm Up" (12 ou 7 minutes) ou un période de 3 minutes d'entraînement à la visée
- ⇒ Les tireurs devront disposer - à partir du pas de tir - de cibles supplémentaires pour les aider à se régler sur le carton.
- ⇒ Un délai de 30 minutes doit être observé entre la fin d'une série et le début de la suivante.
- ⇒ Il n'y aura aucune exception à l'obligation pour les tireurs de terminer leurs tirs dans les délais prévus.
- ⇒ La durée sera chronométrée à la seconde près.

D.12 Agrégat non terminé

Si un agrégat n'est pas terminé le jour prévu, il sera poursuivi le matin suivant.

D.13 Mesure des groupements

Les groupements seront mesurés au millième de pouce près par n'importe quelle méthode approuvée par le NBRSA. La règle à réticule de type SWEANY ou son équivalent sera le seul appareil officiel de mesure pour les compétitions officielles.

Si le calibre utilisé dépasse 22 et si le réticule n'est pas réglable, la mesure sera effectuée à partir du bord extérieur des 2 impacts les plus éloignés puis corrigée en fonction du calibre. Les cibles devront être annotées dans leur marge supérieure droite de l'indication de réduction de mesure à effectuer, par exemple .019 pouce (0,48mm) pour un calibre de 6 mm.

Une mesure peut être contestée par un tireur après dépôt d'une caution de 5\$. Le résultat sera modifié si une différence de 0,009 pouce (0,23 mm) est trouvée. Si la mesure est changée, la caution est restituée sinon elle est acquise au NBRSA.

Le mesureur officiel effectuera une nouvelle mesure en présence des arbitres avec la même règle utilisée la première fois et en recouvrant le cadran du vernier pendant cette nouvelle mesure. Si le compétiteur estime que la nouvelle mesure n'a pas été correctement effectuée, 3 arbitres devront effectuer chacun une nouvelle mesure et la moyenne de ces 3 mesure constituera le résultat officiel.

D.14 Homologation des records

Pour homologuer un éventuel record de groupement ou d'agrégat, les cibles ainsi que les contre cibles (sauf dispositions prévues en C7) et les cibles d'essai seront transmises au Directeur de région avec copie de toutes les informations portées sur la carte d'inscription du tireur. Toutes les cibles et contre cibles devront être correctement identifiées et visées par deux officiels de la compétition en considérant qu'elles peuvent être les cibles d'un record mondial.

Le Directeur de région transmettra au Président de la Commission Officielle de mesure qui les enverra à 3 des 4 membres permanents de cette commission dont aucun n'appartenant à la région géographique du tireur. Les membres de cette commission doivent appartenir à 4 zones différentes, ils n'en seront pas nécessairement les directeurs mais devront être membres du NBRSA et connus comme mesureurs qualifiés.



Toutes les mesures seront renvoyées au Président de la commission qui calculera la moyenne à 0,001 pied près pour les groupements et 0,0001 pied près pour les agrégats, ce qui constituera la mesure officielle.

Pour la discipline HUNTER, le président homologuera le résultat déterminé par la majorité de la Commission et non la moyenne.

Les cibles et contre cibles devant être soumises à l'homologation ne devront pas quitter le stand avant d'être correctement identifiées et visées mais devront être remises au Directeur de tir ou à un arbitre dès la fin de l'épreuve.

Toute mesure de cible ou d'agrégat à moins ou plus de 9/1000 de pied d'un record mondial existant doit être soumise au Comité des records en vue d'une homologation éventuelle et sans charge financière pour le tireur. Le NBRSA ne reconnaît les distances métriques pour le tir et les records que pour l'Europe.

D.15 Disqualification et pénalités

a) Premier essai dans la cible de match

Si le premier coup touche la cible de match, le tireur doit en aviser le Directeur de tir avant de tirer un autre coup. Celui ci, après avoir vérifié qu'aucun autre coup n'a été tiré, avertira le mesureur que cette cible ne doit pas être pénalisée et que le coup ne doit pas être compté.

b) Tir croisé

⇒ Tout tireur conscient d'avoir croisé un tir, pourra tirer les coups restants sur sa propre cible mais devra signaler le tir croisé au Directeur de tir immédiatement à la fin de la série. Si le tireur n'a pas averti et qu'il n'a pas tiré plus de coups que prévu et que le tir croisé peut être identifié et lui être attribué au moyen de la contre cible, il sera considéré comme ayant fait un tir croisé par inadvertance et ne sera pas disqualifié mais pénalisé de la manière suivante: chaque tir croisé sera reporté sur sa cible et mesuré comme si il avait été tiré à cet endroit de sa cible puis à la mesure du groupement, il sera ajouté une pénalité de 1 minute d'angle (MOA)

⇒ Tout tireur dont il est établi qu'il a fait un tir croisé et dont la cible démontre qu'il a tiré plus de coups que le nombre autorisé (y compris les tirs croisés) sera considéré comme ayant essayé de dissimuler la réalité de son tir croisé et sera disqualifié.

⇒ Tous les coups sur la cible constitueront le groupement à mesurer. **Aucun concurrent ne sera autorisé à retirer un match (série)**

⇒ Les cibles ayant trop d'impacts ne seront pas disqualifiées et, à l'exception des tirs croisés identifiés, la mesure sera toujours effectuée entre les 2 impacts les plus éloignés l'un de l'autre sur la cible.

c) Nombre de coups requis

Toute cible ayant un nombre d'impacts inférieur au total requis ou ayant un impact (autre que le premier coup d'essai) extérieur sans toucher à la ligne de bordure de la cible sera pénalisé d'une minute d'angle (MOA) pour chaque coup manquant ou extérieur à la ligne.

Un impact au dessus de la ligne supérieur de la cible d'essai sera enregistré comme coup de match sauf s'il s'agit du premier coup. Toutefois, le tireur devra aviser le Directeur de tir avant de poursuivre le match.

d) Cibles égarées

Si une cible est égarée par la faute de l'organisation, le résultat de cette cible sera la moyenne de la meilleure et de la plus mauvaise des 4 cibles restantes.

e) Tir prématuré ou tardif. Un concurrent qui tire avant l'ordre de charger ou après l'ordre de cesser le tir sera disqualifié pour l'épreuve et l'agrégat.

f) Condition pour le classement combiné (agrégat)

Un tireur qui n'a pas terminé toutes les cibles d'un agrégat ne pourra pas figurer au classement de celui ci. Par contre, ceci ne doit pas empêcher le tireur de participer au classement de une ou plusieurs épreuves simples.

g) Inscription en retard. Une pénalité de 10\$ sera infligée.

h) Lumière artificielle. L'éclairage artificiel est autorisé pour toute ou partie d'une compétition officielle.

E. SECURITE ET TENUE SUR LE STAND

E.1 Mécanismes ouverts

Les mécanismes devront rester ouverts jusqu'au commandement "**Engagez la culasse**".

E.2 Tir

Aucun tir ne peut avoir lieu avant le commandement "**Commencez le tir**" ou après le commandement "**Cessez le tir**" (voir disqualification D15e)

E.3 Position de la bouche du canon

La bouche du canon - en position de tir - doit dépasser l'avant de la table d'appui.

E.4 Commandements de sécurité et suspensions de tir

Les concurrents devront obéir immédiatement au commandement "**Cessez le tir**" et ne pourront reprendre celui ci qu'au commandement "**Reprenez le tir**".

(dans le cas d'une suspension de tir au cours des deux premières minutes la série sera recommencée, dans les autres cas 2 minutes seront ajoutées au temps restant)

E.5 Sportivité

En aucun cas il ne peut y avoir de comportement turbulent au pas de tir durant la compétition et tout tireur omettant d'observer cette règle sera disqualifié par le Directeur de tir après un avertissement.

E.6 Propreté du stand

Tireurs et campeurs devront utiliser les poubelles pour y jeter les détritrus.

E.7 Culasses

Toutes les culasses devront être retirées des carabines sauf lorsque le Directeur de tir en ordonne la mise en place. Elles seront retirées de toutes les carabines en dehors des tables et dans tous les lieux de rechargement et de stationnement du stand.

E.8 Boissons alcoolisées

Aucune boisson alcoolisée ne pourra être consommée sur le stand durant la compétition et jusqu'à la fin de la dernière série de la journée. Les contrevenants à cette règle seront disqualifiés.

F. PROCEDURES DE COMPETITION

F.1 Licence NBRSA

Tout concurrents à une compétition NBRSA enregistrée devra être membre du NBRSA (depuis le 1/01/98), remplir une fiche d'inscription et présenter au contrôle sa licence en cours de validité. Si le document a été oublié, le tireur devra régler sa cotisation et il sera remboursé par la suite après vérification des registres du NBRSA. Si le tireur n'est pas membre du NBRSA, il peut le devenir à ce moment en réglant la cotisation annuelle prévue.

F.2 Droits d'engagement

a) Cotisation Club

Un droit d'engagement est demandé pour chaque jour de participation à la compétition. Le montant maximum du droit journalier (y compris la cotisation NBRSA) sera de 25\$ si la journée comporte moins de 10 matchs (séries) et de 30\$ si la journée comporte plus de 10 matchs (séries)

b) Cotisation du National

Le montant maximum du droit journalier est de 30\$ sans tenir compte du programme tiré dans la journée.

Chaque compétiteur (sauf junior) paiera en outre une "Cotisation Trophées" pour aider à l'achat des trophées nationaux. Ces cotisations sont à envoyer au NBRSA par le club organisateur. Cette cotisation est fixée - pour chacune des disciplines - à 10\$ (Varmint, Sporter et Unlimited) à 5\$ (Hunter et Varmint longue distance) et à 2\$ (22 Percussion annulaire)

c) Cotisation NBRSA

Le club organisateur devra payer au NBRSA un droit journalier de 2\$ par tireur d'une compétition enregistrée (y compris le National) sans limite du total.

Ces droits sont à faire parvenir au NBRSA dans les 30 jours après la compétition et seront accompagnés d'un justificatif ainsi que du compte rendu des épreuves.

d) "Money Shoot"



Chaque région est autorisée à organiser un "money shoot" par année. Le club organisateur - désigné par le Directeur de région – fixe lui-même la valeur des droits d'inscription.

F.3 Droits d'entrée

Les tireurs des compétitions enregistrées ne sont pas tenus d'acquitter les droits d'entrée mais, dans ce cas, ils ne pourront pas concourir pour les récompenses en argent ou en nature. Cependant, ils participeront aux divers classements des épreuves auxquelles ils ont participé et à d'éventuelles homologations de records. Un Club organisateur qui ne s'engage pas à retourner 100% des droits d'entrée en récompenses, doit le spécifier dans son programme de compétitions.

F.4 Pré inscription

Une pré-inscription est demandée pour le National. Le droit d'inscription est totalement restitué si le tireur ne peut pas participer, mais une pénalité de 10\$ est appliquée si le tireur ne confirme pas sa participation 30 jours avant l'épreuve.

F.5 Choix du relais

Les organisateurs des épreuves enregistrées peuvent permettre aux tireurs de choisir leur relais mais ils ne peuvent pas modifier les règles NBRSA concernant le choix des tables.

F.6 Tirage au sort des tables

- ⇒ L'organisateur (ou son représentant), en possession de la liste des participants, procédera à un tirage au sort des tables en présence des tireurs du relais concerné. Un des **arbitres** sera présent pour contrôler la procédure et pour représenter les tireurs absents. Les retardataires pourront tirer au sort leur table en présence de l'arbitre principal.
- ⇒ Il est possible d'effectuer un seul tirage au sort et le tireur effectuera tous ses matchs à toutes les distances depuis la même table ou bien, effectuer 1 tirage au sort pour chaque distance.
- ⇒ Un nouveau tireur participant pour la première fois à une compétition officielle pourra être autorisé à partager la même table ou la table voisine d'un tireur expérimenté dont il utilise l'équipement si la table en question a bien été choisie par le tirage au sort.
- ⇒ Ayant tiré au sort une table ou des tables, un concurrent ne sera pas autorisé à des modifications ultérieures concernant les séries ou les tables sauf dans le cas d'un problème physique. Dans ce cas, avant la seconde épreuve mais pas après cela, le Directeur de tir pourra modifier la désignation de la table ou du relais pour atténuer le problème rencontré.
- ⇒ Pour un agrégat "2GUN", "3GUN" ou "4GUN", il est possible de n'effectuer qu'un seul tirage des tables et de faire tourner l'affectation de celles ci après chaque match, chaque classe et/ou changement de distance. Cette rotation régulière des tables facilitera le travail de classement des différentes classes et agrégats. Quand ce système de rotation est utilisé, l'organisateur peut assigner les tables grâce à une table aléatoire fournie par la Commission des directeurs.
- ⇒ Sur sa demande, il est possible d'affecter à un tireur la même table que celle d'autre tireur avec lequel il partage les mêmes indicateurs de vent.

AUCUN CAS NE PEUT PERMETTRE A UN TIREUR DE CHOISIR SA TABLE.

- ⇒ Au National, un système de rotation sera utilisé de manière à ce que le tireur tire sa première épreuve depuis la table assignée puis se déplace vers la droite d'un nombre prédéterminé de tables pour l'épreuve suivante. Avec l'accord des organisateurs, ce système de rotation pourra être utilisé lors des autres compétitions enregistrées.
- ⇒ Les programmes de compétition doivent mentionner si il y aura 1 ou 2 tirages au sort ou si le système de rotation des tables sera utilisé.

F.7 Contrôle des équipements

Avant chaque relais de la première épreuve, un **arbitre** inspectera les carabines et les appuis de tous les tireurs de ce relais et aucun concurrent – sauf sous réclamation - ne pourra utiliser, dans cette épreuve ou dans une autre, un équipement ou une carabine non approuvé. Après la vérification, aucune carabine ou équipement ne pourra être modifié sans approbation du responsable du contrôle.

Dans les épreuves ou le poids et la dimension sont à vérifier, l'organisateur fournira une balance précise à la disposition des tireurs. En l'absence d'un appareil étalonné de mesure du poids, la compétition sera déclarée non officielle et sans possibilité de records. Pour la pesée des armes (avec lunette en place) une tolérance de 0,5 once (14,175 g.) sera admise comme marge d'erreur de la balance.

L'organisateur doit aussi fournir une règlette de mesure en acier et un pieds à coulisse ou un palmer d'une capacité dépassant 1,25 pouces (31,75 mm)

La pesée des armes est obligatoire lors des compétitions enregistrées et toute violation de cette règle entraînera la disqualification. L'horaire de la pesée est à la discrétion des arbitres. A la fin de chaque épreuve, l'équipement de chaque vainqueur d'agrégat de distance ou de grand agrégat pourra être vérifié par les arbitres pour s'assurer de leur légalité.

F.8 Réclamation

Tout concurrent qui pense avoir été lésé par une décision du Directeur de tir ou d'un arbitre peut réclamer. Il devra pour cela, avant de quitter le stand le jour de l'incident, déposer une réclamation écrite et une caution de 5\$ auprès du Directeur de tir. Cet imprimé de réclamation comportant l'argumentation écrite du plaignant et accompagné d'un rapport écrit de l'officiel mis en cause, sera transmis rapidement au Directeur de région concerné qui fera suivre avec son avis au Comité Exécutif du NBRSA.

Le Comité Exécutif du NBRSA, prendra (dans des délais raisonnables) une décision qui sera sans appel. Si la réclamation est refusée, la caution sera acquise au NBRSA. Si la réclamation est acceptée, la caution sera reversée au plaignant et les résultats contestés seront modifiés dans le sens de la demande.

Le Comité Exécutif du NBRSA est composé du Président, du Vice Président et d'une majorité des Directeurs de région.

F.9 Palmarès officiel

Les organisateurs devront fournir à chaque tireur officiel un exemplaire du palmarès comportant tous les résultats de groupements et d'agrégats. En outre, devra y figurer la liste des équipements utilisés par les 10 meilleurs de toute compétition officielle et les 20 meilleurs du National.

Ce document doit être expédié à tous les tireurs et au NBRSA dans les 4 semaines après la fin de la compétition.

Durant les compétitions, les résultats provisoires doivent être affichés le plus tôt possible afin que les tireurs puissent vérifier leurs résultats.

F.10 Désignation des officiels

a) Liste des officiels pour toute compétition enregistrée.

1 Directeur de tir, 3 arbitres, 1 Secrétaire, 1 Mesureur. Sauf pour les Championnats, les deux dernières fonctions peuvent être tenues par la même personne.

b) Désignation lors des compétitions enregistrées

- ⇒ Directeur de région : Président des arbitres.
- ⇒ Club organisateur: Directeur de Tir, Secrétaire, Mesureur et 1 Arbitre
- ⇒ Le 3^{ème} Arbitre est désigné par l'arbitre du club et le Président des arbitres

c) Désignation lors du National :

- ⇒ Président du NBRSA: Secrétaire et Mesureur
- ⇒ Directeur de région: 3 Arbitres (plus 1 suppléant) parmi les tireurs inscrits. Ces arbitres désignent un Président parmi eux.
- ⇒ Club organisateur: Directeur de tir (avec approbation du président du NBRSA)

d) Participation

Aucun officiel, sauf arbitre, ne peut participer à une compétition du National dans lequel il exerce des fonctions.

G. GROUPEMENTS ET AGREGATS

Le NBRSA ne reconnaît les distances métriques pour les programmes de tir et les records que pour la "Région Europe"

Disciplines	Groupement	Agrégat	Disciplines	Groupement	Agrégat
Toutes	5 coups / 100 yards	5 groupements de 5 coups	UNLIMITED	10 coups / 100 yards	8 groupements de 10 coups
Toutes	5 coups / 200 yards	5 groupements de 5 coups	UNLIMITED	10 coups / 200 yards	8 groupements de 10 coups
Toutes	5 coups / 300 yards	5 groupements de 5 coups	UNLIMITED	10 coups / 300 yards	8 groupements de 10 coups

Programme de Championnat:

- ⇒ Varmint et Sporter: moyenne des agrégats (5x5) à 100 et 200 yards.
- ⇒ Unlimited: moyenne des agrégats (8x10) à 100 et 200 yards.

La moyenne des agrégats 200 et 300 yards constitue un agrégat simple pour toutes les disciplines.



La moyenne des agrégats (5x5) 100 et 200 yards de la discipline Unlimited constitue un agrégat simple.

**H. ROLE DES OFFICIELS.****H.1 Directeur de tir**

- ⇒ Conduite des matchs et surveillance des tireurs.
- ⇒ Mise en action de l'équipe de ciblerie sur les installations du stand.
- ⇒ Application de toutes les règles de sécurité.
- ⇒ Avertissement au tireur dans le cas de comportement turbulent ou anti-sportif puis disqualification de l'épreuve si la conduite n'est pas corrigée.
- ⇒ Le refus d'un ordre du Directeur de tir sera un motif d'exclusion du stand.

Avant chaque début d'épreuve de chaque jour, le Directeur de tir devra énoncer les règles concernant la sécurité et les suspensions de tir:

"Si durant le match apparaît une situation nécessitant un arrêt de tir d'une urgence telle qu'il ne sera pas possible de décharger les carabines en tirant, je commanderai: **URGENCE - CESSEZ LE TIR ET DEVERROUILLEZ LES CULASSES** pour permettre d'assurer les armes sans extraire la cartouche. Dans le cas d'une suspension temporaire du tir, je commanderai: **ARRETEZ LE TIR. DECHARGEZ EN TIRANT OU EN RETIRANT LA CULASSE.** Ne chargez pas avant que l'ordre de reprendre le tir ne soit donné.

Si durant le match, une cartouche non tirée est bloquée dans la chambre et ne peut pas être tirée, retirez la culasse et prévenez le Directeur de tir qui annoncera un cessez le feu immédiat. La carabine sera placée dans une caisse et détenue par le Directeur de tir jusqu'à la fin du match en cours. Ce sera ensuite la responsabilité du tireur de la reprendre pour la placer dans un endroit sûr. Toute transgression de ces règles de sécurité motivera la disqualification.

Tout temps perdu en raison d'une interruption de tir sera compensé par un temps de 2 minutes ajouté au temps restant" (voir E4)

Au début de chaque série, le Directeur de tir énoncera les commandements qui suivent.

Épreuve...Relais n°.... Match (Série) n°.....

Pour un tir de.... coups à ...mètres en.....minutes. Préparez-vous. Vérifiez vos numéros de cibles.

Si vous croisez un tir vous devez tirer en moins sur votre cible de match et le signaler immédiatement à la fin de la série.

Ensuite commandements suivants espacés d'environ 5 secondes: "**Êtes vous prêts... Engagez la culasses.... Chargez....Commencez le tir**".

Avant la fin du tir : "**Il vous reste 2 minutes... 1 minute. 30 secondes**".

A la fin du temps ou quand le dernier tireur a terminé: "**Cessez le tir... Enlevez la culasse... Dégagez vos tables**".

Dans le cas d'un événement non prévu par les présentes règles (par exemple un désastre naturel), le Directeur de tir a toute autorité pour stopper la compétition et après consultation des arbitres faire connaître la décision ou la procédure qui sera définitive et obligatoire. Un rapport écrit sera transmis au Directeur de Région pour une éventuelle modification du règlement.

Dans toute la mesure du possible une épreuve ne doit pas être interrompue, aussi une épreuve ne doit pas être débutée si il est probable que toutes les séries ne pourront pas avoir lieu (obscurité...)

H.2 Arbitres

- ⇒ Les arbitres devront inspecter les équipements des compétiteurs et vérifier qu'ils correspondent bien à la nature de l'épreuve tirée. Dans le cas de non-conformité, le tireur pourra effectuer une modification ou tirer dans une autre épreuve ou l'équipement sera conforme ou encore, déposer une réclamation et tirer sous réserve.
- ⇒ Les arbitres devront enquêter sur tous problèmes de conduite sur le stand, de difficultés dans l'attribution des tables, de tirs croisés et autres questions. Ils rendront compte de leurs investigations au Directeur de tir qui mettra en application leur décision.
- ⇒ Si un concurrent n'est pas d'accord avec la décision d'un arbitre concernant le refus de conformité d'un équipement ou la conclusion du Classement concernant un tir croisé ou une anomalie dans le nombre des coups sur sa cible, il devra le notifier au Directeur de tir et être avisé de son droit de réclamer tel qu'il est prévu par les présentes règles. Les officiels concernés rédigeront un rapport à joindre à la réclamation si elle est vraiment établie.

H.3 Équipe de ciblerie

L'organisateur devra désigner une équipe de ciblerie placée sous les ordres directs d'un chef de ciblerie. Celui ci sera investi par l'organisateur de toute autorité pour diriger les activités de l'équipe.

Le Directeur de tir supervisera l'activité de ciblerie sur le stand et le Secrétaire celle de la manipulation des cibles avant leur mise en place et après le tir.

Responsabilités du chef de ciblerie:

- ⇒ Marquage correct des cibles et contre cibles en fonction des numéros d'épreuves, de tables et de concurrents de chaque série.
- ⇒ Placement et enlèvement correct des cartons sur les châssis de cibles, mise en place au tableau d'affichage, transmission au Mesureur. Il s'assurera de la même chose pour les contre cibles.
- ⇒ Il ne pénétrera dans la zone de tir que sur ordre du Directeur de tir et il s'assurera de la mise à l'abri de ses équipiers avant de transmettre "**Cibles prêtes**". Les responsabilités ci dessus seront définies par une Procédure Standard d'Opération dont il sera instruit par le Directeur de tir.
- ⇒ Vérification du nombre de cibles disponibles en fonction du nombre des épreuves et des inscrits.
- ⇒ Formation de ses équipiers à la bonne manipulation des cibles et exécution de toute démonstration utile dans ce sens.
- ⇒ Vérification avec le Directeur de tir du bon état des châssis et protections de cibles ainsi que le bon fonctionnement du système de contre cibles.
- ⇒ Une procédure d'entrée et de sortie de la zone de tir sera définie et devra être strictement observée
- ⇒ Le chef de ciblerie sera le dernier à quitter la zone et sera responsable de la mise en marche du mécanisme de la contre cible mobile
- ⇒ Définition avec le Secrétaire d'un mode d'identification des contre cibles par rapport à la cible correspondante.

H.4 Secrétaire

Responsabilités du Secrétaire (statisticien):

- ⇒ Contrôle du travail de ciblerie hors du stand et organisation de la réception méthodique des cartons par le Mesureur.
- ⇒ Contrôle de l'activité de l'équipe de mesure.
- ⇒ Recueil des cibles mesurées et inscription des résultats sur le formulaire "M & AS".
- ⇒ Responsabilité de tous les totaux, sous totaux et agrégats ainsi que du fonctionnement de la machine à calculer.
- ⇒ Détermination et paiement de toutes les récompenses.
- ⇒ Rédaction du palmarès et du compte rendu pour les média et le NBRSA.
- ⇒ Le Secrétaire ou son représentant devra demander à chaque concurrent:
 - a) de montrer sa carte de membre du NBRSA,
 - b) de remplir et signer une fiche d'inscription,
 - c) de choisir la ou les épreuves qu'il désire tirer,
 - d) de régler le droit d'engagement,
 - e) de choisir s'il désire concourir pour le résultat uniquement ou également pour les récompenses (dans ce dernier cas il devra régler les droits d'entrée),
 - f) d'indiquer quel relais il préfère.
- ⇒ Les informations ainsi obtenues seront inscrite dans un formulaire NBRSA RD et la fiche d'inscription devra être conservée 1 an par le club organisateur.
- ⇒ Il agira comme trésorier de la compétition: gestion des droits d'engagement et reversement au NBRSA et au club, gestion des droits d'entrée et reversement des récompenses.
- ⇒ Contrôle de tous les formulaires statistiques utilisés et de toutes les entrées qui seront effectuées. Dans le cas d'une erreur, une correction sera effectuée avec une encre de couleur différente mais sans effacer le chiffre initial. Seule une faute d'écriture ne mettant pas en cause le résultat pourra être corrigée par effacement

**H.5 Mesure des cibles**

Le Mesureur (scorer) dirigera les travaux des membres de l'équipe de mesure et généralement c'est lui qui mettra en œuvre l'appareil de mesure (Sweaney ou équivalent).

Il devra travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire.

Aucun concurrent ne sera admis sur le lieu où les cibles sont mesurées.

Tous les résultats seront donnés à partir du groupement en mesurant l'écart entre le centre des deux impacts les plus éloignés.

La procédure suivante a prouvé son efficacité: immédiatement à la fin de la série ou du relais selon le cas, l'équipe de ciblerie examinera le nombre d'impacts dans la contre cible mobile. Si le nombre d'impacts est inférieur à celui qui est requis, la contre cible et la cible correspondante seront agrafées et ensuite exposées à proximité du pas de tir pour être ainsi vues par les tireurs. Après un délai raisonnable, les cibles et contre cibles seront ramassées et apportées au Mesureur.

Le Mesureur peut répartir le travail de la manière suivante:

a) Vérification des impacts

Une personne examine les cibles mises en doute par l'équipe de ciblerie et les compare avec les contre cible mobiles. Si des coups manquent, la cible sera présentée à la décision des arbitres. Les cibles ne seront pas affichées ou montrées au tireurs si un doute subsiste concernant leur validité et les contre cibles ne seront données à aucun moment avant la solution ou la conclusion du problème.

b) Préparation de la mesure

Une personne utilisant une règle droite graduée (par exemple la règle K & E), détermine les 2 coups les plus distants à l'intérieur du groupement et les repère en traçant un trait axé sur les centres des impacts sur une longueur de 1 pouce à 1/8 de pouce du bord extérieur de chacun des 2 impacts. Dans le cas d'un doute sur l'écart le plus grand, plusieurs traits pourront être tracés.

c) Mesure

Une autre personne, généralement le Mesureur, utilise l'appareil de mesure pour déterminer l'écart entre les centres des deux impacts les plus éloignés du groupement. Le résultat sera inscrit clairement à un endroit prédéterminé de la face de la cible. La même personne doit mesurer toutes les cibles d'une même épreuve.

d) Vérification de la mesure

La mesure inscrite sera vérifiée par une troisième personne, à l'aide de la règle droite. Toute cible qui semblera marquée de façon incorrecte sera mesurée à nouveau par le Mesureur et le marquage modifié si nécessaire.

e) Affichage

Les résultats ainsi mesurés seront inscrits à l'endroit prévu du formulaire "M & AS" et un duplicata sera affiché au tableau prévu à cet effet.

f) Classement

À l'achèvement des mesures de chaque épreuve, les premières places seront déterminées et inscrites au formulaire "CCA" avec duplicata affiché pour les concurrents. Au cas où une place donnant droit à une récompense en espèces est remportée par un tireur non inscrit pour une telle récompense, des places supplémentaires seront inscrites en fonction des récompenses à attribuer. Ces additions devront figurer sur le formulaire CCA et ses copies.

g) Agrégats

Les agrégats devront être calculés et affichés rapidement après le comptage des épreuves.

Pour chaque distance, la somme des résultats de chacune des séries divisée par le nombre de séries donne la valeur de l'agrégat.

La somme des résultats de chacune des séries du 200 yards divisée par 2 fois le nombre des séries donne l'agrégat 200 yards en MOA.

La somme de l'agrégat 100 et de l'agrégat 200 divisée par 2 donne la valeur du grand agrégat.

h) Barrage pour un groupement

Dans le cas d'égalité pour le classement du meilleur groupement, les concurrents seront départagés par leur classement dans l'agrégat de la même épreuve.

i) Barrage pour un agrégat

Dans le cas d'égalité pour le classement d'un agrégat, c'est l'auteur du meilleur groupement qui l'emportera.

Dans le cas d'égalité pour le classement d'un grand agrégat, c'est l'auteur du meilleur agrégat qui l'emportera.

I. CLUB ORGANISATEUR**I.1 Programme**

À la réception de l'attribution d'une date de compétition, le club organisateur préparera, à destination des tireurs concernés, un programme comportant les rubriques suivantes:

Nom du club et localisation du stand - Programme des épreuves organisées - Droit d'engagement -Droit d'entrée (obligatoire ou non) - Récompenses en espèces et pourcentage par rapport au droit d'entrée - Mode de désignation des tables et nombre de tirages au sort - Série "Warm up" ou 3mn de visée ou 1^{ère} série augmentée de 3 mn - Rotation des tables à chaque épreuve ou à chaque distance - Nom et adresse du secrétaire.

I.2 Préliminaires

Une cérémonie d'ouverture peut avoir lieu ou non. Si la cérémonie a lieu, le Directeur de tir devra en attendre la fin avant d'appeler les premiers tireurs. L'équipe de ciblerie pourra rester en place sauf si la cérémonie exige un stand vide.

Le club organisateur est responsable de la conduite des épreuves et doit assurer, lors d'une compétition bien organisée, les tâches suivantes: inscription correcte des tireurs - répartition des droits d'inscriptions - préparation des formulaires - manipulation, mesure et affichage des cibles - préparation et affichage des classements provisoires - traitement des réclamations et autres incidents

Le club organisateur assumera tous les frais de compétition, le fonctionnement du stand, la mise en place du matériel de calcul, la rédaction du palmarès et des invitations.

Récompenses du National

Pour le National, le club organisateur devra mettre en place le nombre minimum de récompenses suivant : 3 par agrégat, 5 par grand agrégat et par meilleur groupement à chaque distance, 5 pour chaque classement combiné ("2GUN", "3GUN", "4GUN")

Indicateurs de vent.

Il est recommandé mais non obligatoire que le club organisateur fournisse les indicateurs de vent mais ne les installe ou ne les règle pas après la première série du jour à l'exception d'un changement de distance. Les drapeaux ne devront pas être plus haut que la ligne joignant le haut de la table au bas de la cible. Le Directeur de tir peut faire enlever ou coucher un drapeau après avoir vérifié qu'il gêne un tireur. Les drapeaux en place doivent le demeurer jusqu'à la fin de l'épreuve.

I.3 Formulaires d'inscription

Les formulaires d'inscription doivent être conservés pendant une année par les organisateurs des compétitions officielles.

I.4 Préparation et utilisation des formulaires

a) Le formulaire RD (Registration Data) sera employé pour la préparation des autres formulaires.

b) Les listes suivantes ne devront pas être établies dans l'ordre d'inscription du RD mais dans l'ordre des numéros de tables ou de cibles ceci pour réduire le risque d'erreur dans le comptage des cibles.

c) En plus des cartes d'inscription et du RD, le club organisateur devra mettre en place les documents suivants:

- ⇒ Etiquettes d'identification portant les numéros du tireur, de la table et du relais
- ⇒ Fiche de pointage du directeur de tir donnant le nom et le numéro de chaque tireur de chacun des relais.
- ⇒ Formulaire (avec duplicata) d'affichage des résultats de série et d'agrégat
- ⇒ Formulaire d'inscription au NBRSA
- ⇒ Carte de pointage de résultat pour chaque tireur.

**J. REGLEMENT VARMINT LONGUE DISTANCE**

Adopté par l'Assemblée Générale NBRSA 2001.

J.1 Classification des carabines

- a) Carabine légère Varmint définie en B4.
b) Carabine lourde Varmint définie en B3.

J.2 Programme de tir

Le programme des tirs sera le suivant:

Classe	Epreuve	Champion	Champion	Champion
Légère	5x5 à 200 yards	Agrégat Légère 200y	Grand Agrégat	Champion "2 GUN"
	5x5 à 300 yards	Agrégat Légère 300y	Légère (en MOA)	
Lourde	5x5 à 200 yards	Agrégat Lourde 200y	Grand Agrégat	
	5x5 à 300 yards	Agrégat Lourde 300y	Lourde (en MOA)	

J.3 Championnat National

- a) Les records du monde de groupement ou d'agrégat réussis lors de ces championnats seront reconnus par le NBRSA.
b) Le NBRSA fournira les récompenses appropriées.
c) Tout compétiteur (sauf junior) devra acquitter une "Cotisation Trophée" de 5\$. Ces droits seront reversés à la direction du NBRSA.
d) L' autorisation de poursuivre cette compétition sera étudiée et décidée chaque année par la direction du NBRSA.

K. RÈGLEMENT BENCH REST 1000 YARDS

Adopté par l'Assemblée Générale NBRSA 1998.

K.1 Classification des carabines**a) Arme légère**

Même règles et limitations que l'arme lourde à l'exception des points suivants:

- ⇒ Poids maximum de **17 livres** avec la lunette ou autre système de visée.
- ⇒ Le nombre de coups est de 5 pour la série enregistré. La séquence et la durée des essais et de la série enregistrée sont identiques à celles de la carabine lourde.

b) Arme lourde

- ⇒ Tous les tireurs doivent tirer à partir des tables désignées. Le tir sans appui ou à partir de la position couchée n'est pas autorisé.
- ⇒ Pas de restrictions de poids ou de viseur mais le calibre ne doit pas dépasser **.40**.
- ⇒ Freins de bouche autorisés mais sans éjection de gaz vers l'arrière.
- ⇒ Les appuis sont constitués de sacs pouvant être posé sur un piédestal mais sans fixations sur celui ci pouvant restreindre la mobilité vers l'arrière ou vers le haut. Appui arrière sur un sac pouvant être fixé sur un piédestal et supportant la carabine entre l'arrière de la poignée pistolet et le bas du talon de la crosse.

K.2 Appuis et sacs de sable**a) Définition du "sac de sable"**

- ⇒ C'est un sac en cuir ou en tissu (avec ou sans piédestal) contenant une substance sèche, non métallique et finement pulvérisée non limitée au sable, gravier ou grain mais sans additif et emballée de manière peu serrée de façon à ce que le sac puisse être aisément déformé sous la pression des doigts.
- ⇒ L'enveloppe du sac ne doit pas être liée de manière à interdire le mouvement de son contenu.
- ⇒ Des lubrifiants tels que talc, vaseline, mica ou ruban réducteur de friction sur une épaisseur inférieure à .011 " (2,8 mm) peuvent être placés sur le sac.

b) Appui avant et arrière

- ⇒ Un appui avant supportera la partie avant de la carabine et un appui arrière supportera la partie arrière de la carabine.
- ⇒ Aucun appui ne pourra être fixé à la table, à la carabine ou à tout autre chose.
- ⇒ Chacun des appuis doit pouvoir être déplacé indépendamment les uns des autres.
- ⇒ Toute partie de l'arme doit être au moins à une distance de _ " (12,7mm) du support ou du conteneur du sac sur lequel la carabine est appuyée.
- ⇒ Si l'arme touche sur les cotés, il doit y avoir au moins _ " (12,7mm) d'épaisseur de sable de chaque coté.
- ⇒ Le sac de sable avant doit être de dimensions minimum : 1.5x4 "
- ⇒ Le sac de sable arrière doit être de dimensions minimum : 1.5x3 "
- ⇒ Aucun dispositif d'aucune sorte ne doit restreindre le mouvement de l'arme vers l'arrière ou vers le haut (un sac d'appui utilisé sans support et qui bouge avec l'arme, ne satisfait pas à cette règle)

- c) Appuis, modifications d'appuis, ou systèmes de recul doivent respecter la règle K.2.b et être montrés pour approbation au contrôle et/ou au Directeur de tir avant d'être utilisés en compétition.

Les carabines doivent reposer et glisser seulement sur les sacs; les systèmes de "retour en batterie" sur les deux appuis sont interdits

K.3 Procédure de compétition**a) Les concurrents seront groupés par relais.**

Pour une épreuve sur 2 jours, 6 cibles seront enregistrées dans chaque classe.

Un classement sera effectué sur le meilleur groupement moyen des 6 cibles et un classement sur le meilleur total des 6 cibles.

Chaque compétiteur doit réaliser 3 cibles enregistrées par jour de compétition pour chaque classe ou il est inscrit.

Un relais comprend 3 périodes d'essais et 3 cibles enregistrées.

L'ordre des relais sera changé d'un jour à l'autre pour égaliser les conditions de tir. Par exemple, les tireurs des relais 3 et 4 du premier jour, tireront les relais 1 et 2 du deuxième jour d'une épreuve de 4 relais.

Pour une épreuve sur 1 jour, les vainqueurs de chaque relais disputeront un barrage pour désigner le vainqueur. Si un compétiteur a réussi, à la fois, le meilleur groupement moyen et le meilleur total du relais, c'est le meilleur groupement qui est prédominant et le tireur ayant réussi le second total sera qualifié pour le barrage.

b) Deux ou plusieurs tireurs utilisant le même équipement et qualifiés pour le barrage, devront prendre toutes mesures pour se présenter.

c) Aucun tireur ne peut participer à plusieurs épreuves d'une même classe même avec différentes armes.

d) Les résultats et les groupements doivent être affichés à proximité des tables au cours de la compétition.

e) Le coaching n'est autorisé que durant les essais à l'exception de nouveaux tireurs qui peuvent être aidés, avec l'autorisation du Directeur de tir, uniquement pour les 2 premières séries.

f) La désignation des tables et des relais sera déterminée par tirage individuel.

g) Le tireur doit être à sa table ou à la tranchée quand il est appelé. Le tour de tranchée devra figurer au tableau d'affichage. Le tireur qui gagne un relais mais décide de ne pas tirer le barrage doit aussi participer au travail de tranchée pendant ce barrage.

h) Si un compétiteur ne souhaite pas travailler dans la tranchée, il devra trouver un remplaçant qualifié. Tout concurrent ne remplissant pas ses obligations de tranchée sera disqualifié pour tous les classements du jour.

i) Dans la tranchée, personne ne doit quitter la cible qui lui a été assigné sans autorisation du responsable.

j) A partir du moment où le relais et l'heure de tir sont déterminés, le tireur doit pouvoir se présenter quand le directeur de tir appelle pour le relais ou le barrage

k) A partir du moment où le poste de tir est assigné à un tireur, aucune permutation n'est possible avec un autre tireur.

l) Un nombre illimité de coups d'essai visualisés individuellement au tireur seront autorisés pendant un temps de 6 minutes avant la 1^{ère} série et de 3 minutes avant les 2 autres séries. Si le temps entre la fin des essais et le commandement "Commencez le tir" dépasse 1 minute, un temps additionnel de 1 minute devra être donné pour un coup d'essai en plus.



A la fin de ce temps imparti, et au commandement du Directeur de tir, les tireurs disposeront de **10 minutes** pour tirer les 10 coups de la cible enregistrée.

m) Le Directeur de tir arrêtera le temps du tireur si une cible s'envole ou si un problème se présente dans la tranchée. Dans le cas d'une interruption due à un défaut de stand, le tireur aura le choix de terminer après la réparation et un coup d'essai (s'il le désire) ou de reprendre le tir à la fin du relais.

K.4 Classement, égalités et pénalités

a) Coup manqué

Une pénalité de 10 pouces sera infligée pour chaque coup extérieur à la cible. La taille maximum du groupement sera de 50 pouces pour la classe légère et de 100 pouces pour la classe lourde. Exemple : en arme légère, si seulement 2 coups sur 5 atteignent la cible et que ces 2 coups mesurent 26 pouces, le résultat sera calculé $26 + 3 \times 10 = 56$ et compté 50.

b) Barrages

- ⇒ En cas d'égalité de score c'est le meilleur groupement des 2 cibles qui départage.
- ⇒ En cas d'égalité de groupement c'est le résultat le plus élevé qui départage
- ⇒ En cas d'égalité de groupement et de score, c'est la balle la plus proche du centre qui détermine le vainqueur du groupement.
- ⇒ En cas d'égalité de score et de groupement, c'est la balle la plus proche du centre qui détermine le vainqueur du score.
- ⇒ En cas d'égalité d'agrégats de groupement ou de total, les 6 cibles seront utilisées de la même façon en départageant le groupement par le score et le score par le groupement. Si l'égalité demeure les 2 tireurs seront classés à égalité.

c) Coup en trop

Si 11 coups apparaissent sur une cible et 9 sur une autre, le tireur avec 9 coups est pénalisé de 10 pouces pour le groupement.

Si une cible présente 11 impacts et s'il est possible de déterminer qu'il s'agit bien d'un coup croisé (calibre ou impact différent, coup manquant sur une cible proche, position du groupement...) le coup supplémentaire sera annulé.

Si le responsable de tranchée est incapable de déterminer la provenance du 11^{ème} impact, le tireur a le choix entre accepter le groupement de 11 impacts ou retirer la série. Le tireur ne doit pas connaître la dimension du groupement et le score avant de faire son choix. Si le tireur choisi de retirer, il doit le faire avant le début du relais suivant.

d) Si le tireur accepte la cible, le groupement sera mesuré entre les 2 impacts les plus éloignés sur la cible.

Tout impact au-delà de 10 sera annulé de la manière suivante:

- 1) tout impact annulé ne devra pas être l'un des 2 impacts utilisés pour la mesure du groupement,
- 2) en commençant par les impacts de valeur la plus élevée.

e) Aucun tireur ne peut refaire son tir sauf dans le cas où 11 impacts apparaissent sur sa cible.

f) Moins de 10 coups

Il doit y avoir 10 impacts visibles sur une cible de match. Toute cible qui semble présenter moins de 10 impacts doit être réexaminée par le puller de la cible et l'arbitre de cible AVANT D'ÊTRE DÉCROCHÉE. La décision sera sans appel et inscrite sur la cible avec le visa des deux intéressés. A la demande du responsable de tranchée, la cible en question pourra de nouveau être examinée par un jury d'officiels.

g) Réclamation

Une réclamation sur le résultat d'une cible peut être déposée moyennant le versement d'une caution de 1 dollar. Cette caution sera rendue si le tireur obtient satisfaction après un nouvel examen du Jury. La réclamation doit être déposée moins de 1 heure après l'affichage ou avant le début du barrage.

Les cibles du barrage peuvent être mises en cause uniquement avant que le Jury n'ait quitté le stand.

h) Quiconque tire plus de 10 coups sur sa cible de match sera disqualifié et devra quitter le pas de tir.

i) Si un tireur a 11 impacts sur sa cible et que toutes les autres cibles ont 10 impacts, il aura le droit de retirer la série sauf si il a délibérément tiré 11 coups.

K.5 Sécurité

a) Tout équipement que l'on peut penser ou supposer dangereux, nuisible, destructeur ou imprévisible ne sera autorisé sur le stand à aucun moment. Par exemple, et sans se limiter à cela, les armes à chargement automatique, les balles traçantes ou incendiaires, les calibres supérieurs à .40 ne pourront pas être utilisés au cours des compétitions NBRSA 1000yards.

b) Les spectateurs devront rester derrière la ligne de sécurité.

c) L'usage des boissons alcooliques de toutes sortes est interdit dans les locaux du stand à tout moment.

d) Quand un Cessez le feu d'urgence est annoncé, tout les tireurs doivent immédiatement décharger la chambre, se relever et reculer en arrière de la table pour y rester en attendant de nouvelles instructions.

e) Toutes les règles de sécurité prévues par ailleurs dans ce règlement NBRSA sont applicables à toutes les compétitions 1000 yards.

f) Chacun devra prendre soin des installations du stand.

K.6 Cibles et record

a) Les cibles utilisées sont définies par la Commission 1000 Yards du NBRSA.

b) Records mondiaux reconnus pour l' Arme lourde 1000 yards

Plus petit groupement de série 10 coups	Plus petit groupement de série 5 coups
Meilleur résultat de série 10 coups	Meilleur résultat de série 5 coups
Plus petite moyenne (agrégat) des 6 groupements de séries	Plus petite moyenne (agrégat) des 6 groupements de séries
Meilleur résultat de la somme des 6 séries	Meilleur résultat de la somme des 6 séries
Plus petite moyenne (agrégat) des 3 groupements de séries	Plus petite moyenne (agrégat) des 3 groupements de séries
Meilleur résultat de la somme des 3 séries	Meilleur résultat de la somme des 3 séries

c) Records mondiaux reconnus pour l'Arme légère 1000 yards

d) Records mondiaux reconnus pour le "2GUNS" (lourde + légère) 1000 yards

Plus petite moyenne (agrégat) des 12 groupements de séries (6x5 +6x10)
Meilleur résultat de la somme des 12 séries (6x5 +6x10)
Plus petite moyenne (agrégat) des 6 groupements de séries (3x5 +3x10)
Meilleur résultat de la somme des 6 séries (6x5 +6x10)

e) Seuls seront homologués les records réussis par des tireurs NBRSA au cours de compétitions officielles NBRSA.

f) Le Directeur de compétition et 2 arbitres doivent viser et certifier les cibles du record. Le Directeur de compétition doit remplir un imprimé d'homologation, en garder une copie pour lui, envoyer une copie au président de la Commission 1000 yards du NBRSA pour homologation, envoyer une copie et l'original au président de Région géographique du lieu du record. Ce dernier vérifie que le record a bien été tiré au cours d'une compétition enregistrée, appose son visa et envoie l'original de l'imprimé d'homologation au président du comité des records NBRSA pour décision.

K.7 Compétition nationale

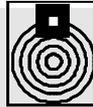
Un championnat national est organisé chaque année par rotation sur l'un des stands 1000 yards du NBRSA situé à l'intérieur des Etats Unis.

K.8 Règles particulières aux clubs

Les clubs organisant des compétitions fixeront eux-mêmes les prix et récompenses décernées. Ils seront responsables de l'attribution des postes de tir et de la composition des relais. Une priorité pourra être donnée à leur membres.

L. RÈGLEMENT BENCH REST 600 YARDS

Adopté par l'Assemblée Générale NBRSA 2001. Les règles sont identiques à celles du 1000 yards. Les cibles sont identiques à celles du 1000 yards mais réduites proportionnellement à la distance.

**M. REGLEMENT 22 PERCUSSION ANNULAIRE**

Adopté par l'Assemblée Générale NBRSA 1988.

M.1 Objectifs

- a) Attirer de nouveaux tireurs vers le tir de compétition sur cible.
- b) Mieux informer les tireurs sur l'esprit sportif de compétition.

M.2 Classification des carabines**a) Sporter 22 Percussion annulaire**

- ⇒ Mécanisme de mise à feu "manuel et mécanique" d'un fonctionnement sûr.
- ⇒ Carabine d'usine produite au moins à 1000 exemplaires.
- ⇒ Poids ne dépassant pas **8 livres** avec le viseur.
- ⇒ Mécanisme et crosse d'origine. Mécanisme à répétition autorisé. Collage du canon ou du mécanisme non autorisé.
- ⇒ Freins de bouche et "tuners" non autorisés. Recanonnage autorisé.
- ⇒ Aucune lunette n'est permise.
- ⇒ Le "bedding" est autorisé. La détente peut être "travaillée" ou changée.
- ⇒ S'il est nécessaire de chanfreiner, la longueur d'usine d'origine du canon ne devra pas être diminuée de plus de **1 pouce** (c'est le tireur qui doit se documenter sur la longueur d'origine).
- ⇒ Retour en batterie non autorisé.

b) Custom légère 22 Percussion annulaire

- ⇒ Mécanisme de mise à feu "manuel et mécanique", d'un fonctionnement sûr.
- ⇒ Poids ne dépassant pas **10 livres** avec le viseur.
- ⇒ Aucune modification autorisée et aucune lunette n'est permise.
- ⇒ Crosse d'usine ou respectant la règle VARMINT.
- ⇒ Retour en batterie non autorisé.

c) Custom 22 Percussion annulaire

- ⇒ Mécanisme de mise à feu "manuel et mécanique", d'un fonctionnement sûr.
- ⇒ Poids ne dépassant pas **14 livres** avec le viseur.
- ⇒ Aucune modification autorisée et aucune lunette n'est permise.
- ⇒ Crosse d'usine ou respectant la règle VARMINT.
- ⇒ Retour en batterie non autorisé.

d) Unlimited 22 Percussion annulaire

- ⇒ Toute carabine d'un fonctionnement sûr ne rentrant dans les limitations des classes ci-dessus.
- ⇒ Poids libre et retour en batterie autorisé.

M.3 Déroulement des tirs

a) **National Unlimited.** 5x10 coups à 50 yards et 100 yards pour chaque agrégat et grand agrégat pour la moyenne des 2 distances.

b) Autres compétitions Unlimited

5x5 ou 5x10 ou 8x10 (discretion du Directeur de tir) à 50 yards et 100 yards pour chaque agrégat et grand agrégat pour la moyenne des 2 distances

c) **Custom et Sporter.** 5x5 coups à 50 yards et 100 yards pour chaque agrégat et grand agrégat pour la moyenne des 2 distances.

d) **Cibles.** BR 100 pour le 50 yards et cible BR 200 pour le 100 yards.

e) **Contre cible** mobile obligatoire et contre cible fixe facultative.

f) **Résultats** à exprimer en MOA à 100 yards (double de l'agrégat 50 ajouté à l'agrégat 100 et divisé par 2)

g) **Tables.** Tir obligatoire depuis les tables.

h) Appuis 22 Percussion annulaireAppuis Sporter et Custom

- ⇒ Les appuis seront constitués par des sacs de sable souples non réglementés.
- ⇒ Piédestals réglables autorisés avec les sacs soutenant le fût.
- ⇒ Tout appareillage ou appui qui peut remettre l'arme en batterie après le tir ou qui peut atténuer le recul ne sera pas autorisé.
- ⇒ Un appui ne peut être attaché à la table en aucune façon.

Appuis Unlimited

- ⇒ Chacun des appuis ou les deux ensemble peuvent incorporer des dispositifs de guidage et des réglages de l'élévation et de la direction.
- ⇒ Les appuis avant et arrière peuvent être reliés ou sur une même plaque.
- ⇒ Un appui ne peut être attaché à la table en aucune façon.

i) Matches (séries)

Les séries doivent être tirées séparément dans un temps de 7 minutes allouées pour tirer 5 coups.

j) **Disqualifications** et pénalités sont les mêmes que pour les disciplines Bench Rest Varmint, Sporter et Unlimited.

k) Sécurité

Les règles de sécurité du NBRSA ainsi que les règles applicables au stand doivent être strictement appliquées.

M.4 Records

- a) Le NBRSA reconnaîtra les records de l'agrégat 50 yards, de l'agrégat 100 yards et du grand agrégat.
- b) Même procédure que celle définie en D14.
- c) Il sera demandé à tout compétiteur d'une épreuve enregistrée d'être membre du NBRSA.

M.5 Barrages

- a) En cas d'égalité de groupement, c'est l'agrégat qui différencie.
- b) En cas d'égalité d'agrégat, c'est le meilleur groupement qui fait la différence. En cas d'égalité de grand agrégat c'est la moyenne du meilleur groupement à 50 yards avec le meilleur groupement 100 yards qui fait la différence.

M.6 Application des règles

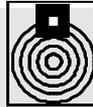
Toutes règles qui ne sont pas en contradiction directe avec celles définies pour le 22 Percussion annulaire seront applicables.

M.7 Compétition nationale

- a) Les candidats à l'organisation du National devront soumettre leur proposition 2 ans à l'avance lors de l'Assemblée Générale du NBRSA. Le National se déroule toujours sur le territoire des États Unis.
- b) Toutes les règles générales du National sont applicables.
- c) L'organisateur devra mettre en place les trophées et récompenses pour au moins les places suivantes ; 3 dans chaque agrégat, 5 pour le grand agrégat, meilleur groupement à chaque distance, et 5 pour "2GUN" et "3GUN".
- d) Tout compétiteur du National (sauf junior) devra acquitter une "Cotisation Trophée" de 2\$ (voir F2 b).

N. RÈGLEMENT BENCH REST PISTOLET

Adopté par l'Assemblée Générale NBRSA 2001.

**N.1 Définition**

- ⇒ Longueur ne dépassant **18 pouces** (45,72 cm) et poids ne dépassant pas **18 livres**.
- ⇒ Diamètre du canon libre et aucune partie de la crosse ne doit être à plus de 7 pouces en arrière du mécanisme.

N.2 Appuis

Le pistolet Bench Rest se tire appuyé sur les sacs de sable standards utilisés pour le Varmint.

N.3 Approbation annuelle

Après la période d'essai de 3 années (saison 2004), l'épreuve fera l'objet d'une révision annuelle par le Comité directeur qui décidera de son maintien.

O. REGLEMENT CARABINE HUNTER

Adopté par l'Assemblée Générale NBRSA 1980.

O.1 Objectifs

- a) Attirer de nouveaux tireurs vers le tir de compétition sur cible.
- b) Développer la précision des carabines de chasse et les résultats des composants utilisés.
- c) Mieux informer les tireurs sur leurs armes et sur l'esprit sportif de compétition.

O.2 Carabine HUNTER

- a) Crosse de largeur inférieure à **2 pouce** (5,71 cm) et forme convexe de toutes les parties inférieures de la crosse.
- b) Changement de crosse ou de canon d'origine autorisée et détentés spéciales autorisées.
- c) Boite de culasse de largeur maximum **1,4 pouce** (3,55 cm) et de longueur maximum **10,25 pouces** (26,03 cm) non compris saillies sur le pourtour (levier d'armement, sécurité, embase de lunette...)
- d) Canon et mécanisme non fabriqués en une seule pièce.
- e) Raccordement boite de culasse avec le canon inférieur à **1 pouce** (3,81cm) incluant plaque de recul, fourrure et écrou de canon ou leur combinaison.
- f) Longueur du canon au moins égale à **18 pouces** (45,72 cm).
Diamètre du canon ne dépassant pas **1,25 pouce** (3,17 cm) jusqu'à 4 pouces (10 cm) de la face avant de la culasse puis décroissance linéaire jusqu'à **0,75 pouce** maximum en un point situé à 26 pouces (66 cm) de la face avant de la culasse.
Les canons d'usine n'ont pas à satisfaire à ces spécifications sauf après rechambrage ou recanonage.
- g) Traitement ou chemisage du mécanisme ou du canon ne sont pas permis. Collages interdits (le mécanisme ou le canon doit pouvoir être désolidarisé de la crosse sans dommage pour celle ci)
Rien ne peut être fixé au canon sauf le viseur, l' embase du viseur, le freins de bouche, la bande anti-mirages ainsi que les accessoires d'origine.
- h) Le calibre doit être au moins égal à **.236 pouce** (6mm). Capacité minimum de l'étui : 45,5 grains d'eau (2,95 cc) soit une capacité 30x30.
- i) Bien que l'utilisation d'un chargeur ne soit pas demandé, le mécanisme devra être découpé dans ce but. L'ouverture devra être suffisante pour laisser passer la cartouche pour laquelle l'arme est chambrée. Cartouche normale avec balle en place et tenue parallèlement au canon. Un guide de cartouche ou une rampe peut être installé mais doit être fixé à la crosse et en aucune manière au mécanisme.
- j) Tous viseurs autorisés mais grossissement des lunettes limité à **6** (les grossissements variables seront bloqués) et réticule en forme de cible interdit.
- k) Carabine et viseur ne doivent pas dépasser un poids de **10 livres**.
- l) Carabines à 1 coup à bloc tombant ou tournant autorisées.

O.3 Classification

Il n'y a qu'une classe en compétition Hunter. Les clubs peuvent décerner des récompenses pour les carabines d'usine ou les carabines légères de chasse. Cependant, toute tentative pour limiter la participation de carabines conformes ou pour introduire des classes différentes sera sanctionnée par la suspension du club. Il faut encourager les nouveaux tireurs à participer aux compétitions enregistrées dans les règles ici définies.

O.4 Déroulement des tirs

- a) **Cibles.** Les cibles (100, 200 et 300 yards) pour le Hunter doivent être approuvées par le NBRSA.
- b) **Programme de tir.** 5 séries de 5 coups à chacune des distances de 100, 200 et 300 yards.
Le total de 2 ou 3 distances déterminera le vainqueur du Grand agrégat.
Une série de "Warm Up" en début de relais est facultative à la discrétion de l'organisateur.
- c) **Temps.** Un délai de 30 minutes doit être observé entre la fin d'une série et le début de la suivante. Temps alloué: 7 minutes pour un tir de 5 coups
- d) **Pénalités**
Quand un tir croisé est reconnu sur la cible d'un autre concurrent, la valeur la plus basse ou le coup croisé (s'il peut être identifié) sera transféré sur la cible du fautif avec une pénalité de 1 point. Si le tireur commet à nouveau la même faute dans l'épreuve à la distance considérée, il lui sera compté un zéro pour le tir croisé.
Un concurrent qui croise son tir ne doit pas tirer sur le visuel concerné car il sera disqualifié pour avoir voulu dissimuler son erreur.
Tout visuel avec un impact extérieur ou sans impact (à l'exception du premier tir croisé) sera compté zéro.
S'il y a plus d'un impact sur le visuel (sauf à 300 yards), seul l'impact de plus faible valeur sera compté.

e) Appuis

Le tir doit être effectué à partir des tables et en chargeant coup par coup.
Les appuis avant et arrière seront constitués par des sacs de sable souples non réglementés. Un piédestal réglable est autorisé sous le sac soutenant le fût. Blocs, boîtes ou équivalents pour rehausser la hauteur du sac et obtenir l'élévation désirée sont autorisés.
Tout appareillage ou appui qui peut remettre l'arme en batterie après le tir ou qui peut atténuer le recul ne sera pas autorisé.

f) Programme de tir. Le programme des régionaux sera identique à celui du national.**g) Essai.** Il n'y aura pas de pénalité pour un premier tir de série hors du visuel d'essai à condition de le signaler au Directeur de tir avant le tir suivant.

Tout tir extérieur et ne touchant pas le carré du visuel d'essai après le premier tir sur la cible sera compté comme score du plus proche visuel. Cependant, un impact à droite du carré du visuel d'essai qui touche ou se situe au dessous d'une ligne horizontale passant par le haut du carré d'essai sera considéré comme un tir d'essai. De même, un impact au dessous du carré du visuel d'essai qui touche ou se situe à droite d'une ligne verticale passant par la gauche du carré sera considéré comme un tir d'essai.

O.5 Procédure**a) Changement d'armes**

Il est possible d'utiliser plusieurs carabines mais sans pouvoir recommencer l'épreuve. Le changement de carabine entre les distances est autorisé.

Le tireur ne peut pas entrer deux fois dans l'épreuve que ce soit avec la même arme ou avec une arme différente.

b) Mauvais fonctionnement. Dans le cas de mauvais fonctionnement de la carabine, une arme de remplacement pourra être utilisée. Cependant le tireur devra terminer dans le temps imparti pour cette série.**c) Conduite des épreuves.** Le Directeur de tir est responsable de la conduite des épreuves et, avec les arbitres, décidera sans appel de tout ce qui concerne le tir. Ils auront autorité pour disqualifier un concurrent dont l'arme ou les équipements ne sont pas conformes.**d) Changement de programme.** Tout changement de programme doit être affiché avant le début du relais.**e) Affichage.** Les résultats doivent être affichés avec l'heure de fin de réclamation et le temps de réclamation sera de **15 minutes**.**f) Sécurité.** Les règles de sécurité du NBRSA ainsi que les règles générales applicables à tous les stands doivent être strictement appliquées.**g) Toutes les cibles doivent être comptées avec du matériel homologué par le NBRSA.****O.6 Records****a) Le NBRSA reconnaît les records d'agrégat à 100, 200 et 300 yards ainsi que le grand agrégat.****b) Même procédure d'homologation que celle définie en D13.**



c) Tout compétiteur d'une épreuve enregistrée doit être membre du NBRSA.

O.7 Compétition nationale

a) Programme du National

National 100/200 : 1 série "WARM UP" (essai) et 5 séries de 5 coups à 100 et 200 yards avec un grand agrégat.

National 200/300 : 1 série "WARM UP" (essai) et 5 séries de 5 coups à 100 et 200 yards avec un grand agrégat.

Deux épreuves nationales différentes seront organisées par le même club ou par des clubs différents.

b) Rotation des tables obligatoires.

c) Contre cibles fixes obligatoires (distance minimum 3 pieds à 100 yards et 6 pieds à 200 yards) à ramasser et vérifier après chaque série.

d) Les candidats à l'organisation du National devront soumettre leur proposition 2 ans à l'avance lors de l'Assemblée Générale du NBRSA.

e) Toutes les règles générales du National sont applicables.

f) L'organisateur devra mettre en place les trophées ou récompenses pour au moins les places suivantes: 3 dans chaque agrégat, 5 pour le grand agrégat et une pour le classement des mouches à chaque distance.

g) Tout compétiteur du National (sauf junior) devra acquitter une "Cotisation Trophée" de 5\$ (voir F2) qui couvrira les 4 épreuves nationales

O.8 Barrages

a) Dans le cas d'une égalité de points pour la distance (agrégat), il faudra considérer le nombre total de mouches (règle FFTIR) puis – en cas d'égalité persistante - comparer les visuels en commençant par le premier tiré et c'est la première situation de " coup inférieur" (dans l'ordre **Mouche X**, 10, 9...) qui désigne le perdant.

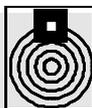
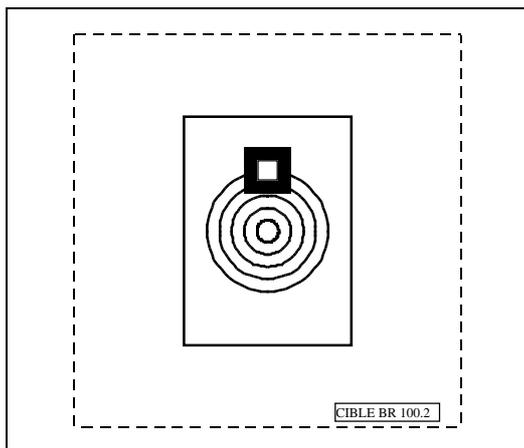
En cas d'égalité pour le grand agrégat, la même procédure est utilisée en commençant par les cibles du 100 yards.

b) En cas d'égalité pour la meilleure série, la même procédure est utilisée. Si l'égalité demeure, la différence se fera sur le total de l'agrégat.

c) Une situation de coup inférieur signifie qu'il y a différence entre 2 coups , c'est à dire que 10X est meilleur que 10, etc.

O.9 Application des règles

Toutes règles qui ne sont pas en contradiction directe avec celles définies pour le Hunter seront applicables.


P. COMPLÉMENT FÉDÉRATION FRANÇAISE
P.1 Cible Bench Rest


La cible officielle 100 yards pour les compétitions officielles porte la désignation BR100-2 et présente les caractéristiques suivantes :

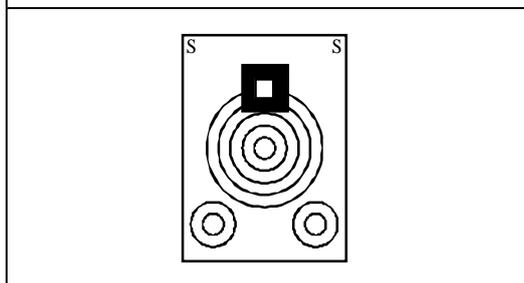
Diamètre des zones

Zone	10	9	8	7	6
Diamètre en pouces	0,5	1	1,5	2	2,5
Diamètre en cm	1,27	2,54	3,81	5,08	6,35

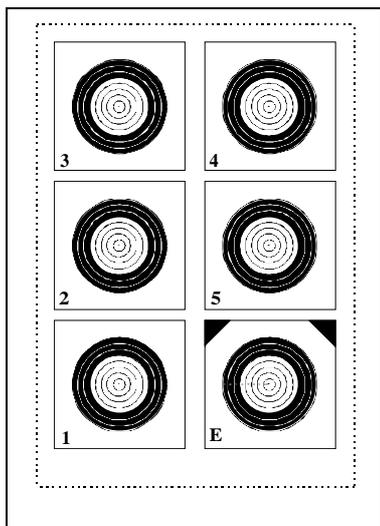
Carré de visée de dimension extérieure 1X1pouce (2,54 cm) placé tangent à midi de la zone 8 avec un trait d'épaisseur de pouce (0,635 cm)

Nota : Les cibles anciennes avec le carré tangent au 9 sont utilisables jusqu'à ce que le stock soit épuisé.

Cible bordée par une lisière noire formant un rectangle de 3 _ X4 _ pouces (8,89X12,7 cm) centré sur un carton d'environ 8X8 pouces (20,32X20,32 cm) sans autre impression que la cible à l'intérieur du rectangle.



Une cible d'essai est définie selon la figure ci contre. Située sous la cible de compétition, elle pourra recevoir dans chaque série (match) un nombre illimité de coups d'essai.

P.2 Cibles Hunter


Les visuels des cibles HUNTER ont les mêmes dimensions de zones que les cibles VARMINT.

Les zones vont de 10 jusqu'à 3 (les zones 3,4,5 sont noires)

Chaque cible comporte 6 visuels dont 1 réservé aux essais et 5 pour la série.

Seules les zones de la cible d'essai sont numérotées.

Les dimensions de la cible 100m seront les suivantes:

Zone	M	10	9	8	7	6	5	4	3
Diamètre pouces	0,075	0,5	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4
Diamètre. cm	0,19	1,27	2,54	3,81	5,08	6,35	7,62	8,89	10,16

Les dimensions de la cible 200m seront multipliées par 2.

P.3 Mesure des résultats

La valeur du tir est donnée par l'écart mesuré en pouce ou en millimètre entre les centres des 2 impacts les plus éloignés à l'intérieur du groupement .

Pour pouvoir comparer les résultats obtenus à des distances différentes, il faudra exprimer le résultat par l'angle sous lequel est vu l'écart à la distance de tir.

L'unité choisie est la minute d'angle (60^{me} de degré) ou MOA.

Par **convention**, le NBRSA a fixé la valeur du MOA à "l'angle sous lequel est vu 1 pouce à 100 yards". De ce fait, la mesure de l'écart en pouce à 100 yards donnera directement la valeur en MOA. A 200 yards, il suffira de diviser par 2 et à 300 yards de diviser par 3.

Nota: en réalité, la valeur exacte de la minute d'angle est égale à 6400 millièmes (optiques) divisé par 360°x 60' soit 0,2962 millièmes donc 29,62mm à 100m et 27,08mm à 100 yards.

L'utilisation des distances métriques impose quelques calculs. L'écart mesuré en mm sera transformé en MOA en le divisant par la valeur en mm du MOA à la distance considérée soit :

Distance	Valeur conventionnelle MOA	Les pénalités éventuelles qui sont fixées à 1 MOA seront appliquées en ajoutant +1 au résultat en MOA ou la valeur en mm du MOA à la distance considérée. Les agrégats seront obtenus en effectuant la moyenne des résultats en MOA.
100 yards ou 91,44 m	1pouce = 25,4mm	
100 m	25,4 / 0,9144 = 27,7mm	
200 m	55,5mm	